

## ASSOCIATION VALLÉE DU THORÉ ENVIRONNEMENT

Chez David ALQUIER  
Lieu-dit Montfort  
81200 MAZAMET

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DU 12 OCTOBRE 2021

Le **12 octobre 2021 à 20 heures**, les fondateurs de l'association **Vallée du Thoré Environnement** se sont réunis en assemblée générale constitutive dans le village de Rieucros, commune de Mazamet.

Étaient présents à la réunion :

*ALQUIER David – Lieu-dit Montfort – 81200 Mazamet*  
*BRAIL Thomas – 7, chemin des Cruozes – 81240 Saint-Amans Sout*  
*CARLES Bruno – 3, L'Estrèpe – 81240 Saint-Amans Sout*  
*CIPRES Alain – Lieu-dit Montfort – 81200 Mazamet*  
*DE RASPIDE Arnaud – Le Mas d'Ala – 81660 Bout-du-Pont de l'Arn*  
*LORENTE Céline – Rieucros – 81200 Mazamet*  
*LORENTE Jean-François – Rieucros – 81200 Mazamet*  
*MARC Fabienne – Les Raynauds – 81240 Saint-Amans Sout*  
*PUIG Jean-Louis – Les Oulettes – 81240 Saint-Amans Sout*  
*RUIZ Monique – 2, chemin des Cruozes – 81240 Saint-Amans Sout*

Étaient représentés :

*ALARCON Caroline – Les Prats – 81200 Mazamet*  
*MARC Cyrielle – Les Raynauds – 81240 Saint-Amans Sout*

L'assemblée générale désigne *Bruno CARLES* en qualité de président de séance et *David ALQUIER* en qualité de secrétaire de séance. Le président de séance met à la disposition des personnes présentes le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- vote de l'adoption des statuts ;
- vote de la désignation des premiers membres du conseil ;
- vote du pouvoir en vue des formalités de déclaration et publication.

Le président de séance expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts, déjà largement abordé lors des réunions préparatoires. Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

**1<sup>ère</sup> délibération :**

L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération :**

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

- ALARCON Caroline – Les Prats – 81200 Mazamet
- ALQUIER David – Lieu-dit Montfort – 81200 Mazamet
- BRAIL Thomas – 7, chemin des Cruozes – 81240 Saint-Amans Sout
- CARLES Bruno – 3, L'Estrèpe – 81240 Saint-Amans Sout
- CIPRES Alain – Lieu-dit Montfort – 81200 Mazamet
- DE RASPIDE Arnaud – Le Mas d'Ala – 81660 Bout-du-Pont de l'Arn
- LORENTE Céline – Rieucros – 81200 Mazamet
- LORENTE Jean-François – Rieucros – 81200 Mazamet
- MARC Cyrielle – Les Raynauds – 81240 Saint-Amans Sout
- MARC Fabienne – Les Raynauds – 81240 Saint-Amans Sout
- PUIG Jean-Louis – Les Oulettes – 81240 Saint-Amans Sout
- RUIZ Monique – 2, chemin des Cruozes – 81240 Saint-Amans Sout

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

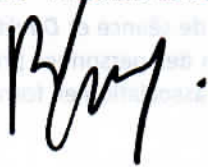
**3<sup>ème</sup> délibération :**

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à M. David ALQUIER aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Bruno CARLES – Président de séance



David ALQUIER – Secrétaire de séance

